



atelier **cité**
architecture

espace public & paysage

- 005** Places & parvis
- 033** Milieux naturels et paysage
- 073** Voies et mobilités

Dominique Cico - Bruno Tonfoni
66, rue René Boulanger
75010 Paris, France
Tél: + 33 (0)1 42 03 30 04
Fax: + 33 (0)1 42 03 30 07
Courriel: atelier@citearchitecture.fr
Site internet: www.citearchitecture.fr

échelle de l'espace public et du paysage.

Aujourd'hui, le renouvellement urbain ne peut faire l'impasse sur l'impact des décisions prises sur les questions de gestion de l'environnement à long terme.

Chaque proposition d'aménagement doit interroger les effets sur la consommation d'eau, d'énergie, la gestion des déchets, le parcours des eaux de ruissellement, la provenance et la qualité des matériaux de construction, les mobilités et l'économie d'utilisation des sols.

Chaque nouvelle intervention sur la ville peut être l'occasion de rétablir certains équilibres et de rechercher les dispositifs à mettre en oeuvre pour conforter et réparer.

La conception de l'espace public, a pour premier objectif de mettre en réseaux autour des questions de déplacements, du partage de la voie publique, et plus largement des aménités urbaines (le confort urbain) et de l'accessibilité.

Dans ce cadre l'aménagement de l'espace public est un des enjeux majeurs pour qualifier et constituer liens, continuité et cohérence et nos interventions visent à étudier les stratégies à développer pour en équilibrer les usages entre mobilités, équipements techniques et espaces de vie, de sport, de loisir et de nature.



places & parvis



Maîtrise d'oeuvre urbaine pour la revitalisation du centre bourg de Nay

Pyrénées Atlantiques, 2015-2019

« Organiser l'espace pour ré-habiter
le coeur de la bastide »

Maîtrise d'ouvrage: **Ville de Nay / SEPA** • Architecte/urbaniste
Mandataire: **Atelier Cité Architecture** • Bet vrd: **Artélia** •
Paysagiste: **Pays paysages** • Eclairagiste: **Yon Anton-Olano**
• Bet déplacement : **Sormea** • Superficie: **2.8 ha** • Montant
des travaux: **4,7M €HT**



Ci-dessous:
La place de la République
Réaménagée

Ci-contre:
La place du Marcadiou
réaménagée / La place de
la République et la place
du Marcadiou aujourd'hui



**LAURÉAT DE L'APPEL A MANIFESTATION
D'INTÉRÊT CENTRE BOURG**



Aménagement des abords de l'hôtel de ville et d'une halle de marché couvert à Morteau

Doubs, 2011-2013

Maîtrise d'ouvrage : **Ville de Morteau** • Architecte/urbaniste mandataire : **Atelier Cité Architecture** • BET vrd : **Ateve Ingénierie** • BET Structure : **Groupe ALTO** • Surface : **6000 m²** • Montant des travaux : **2,6M €ht dont 600 000 €ht pour la Halle**



Ci-dessus et ci-contre : Les abords de l'hôtel de ville réaménagés



« Ménager un plateau identifiant la centralité : le parvis des équipements »

Les espaces centraux de Morteau occupent une place particulière dans la vie de la ville, tout à la fois représentative et fonctionnelle. C'est le lieu des fonctions publiques, des commerces et des services mais aussi de nombreuses manifestations temporaires et festives.

Bien que le patrimoine architectural identifie clairement la centralité dans la géographie de la ville, l'aménagement de l'espace public manque globalement de cohérence et résulte avant tout d'actions dictées au grés d'exigences sectorielles. Habité, il reste essentiellement dessiné par et pour la voiture et reste conçu avant tout comme l'aboutissement de la voie et non comme un espace d'accueil, une porte d'entrée.

Le réaménagement du centre constitue donc un enjeu de taille à l'échelle de la commune car il doit permettre de régler un certain nombre de dysfonctionnements pour tout à la fois :

- Affirmer la cohérence du centre-ville et conforter la vie urbaine
- Amplifier les usages, quotidien et festif, de l'espace public.
- Libérer les façades des commerces
- Valoriser le paysage et le patrimoine urbain
- Sécuriser et développer les mobilités durables
- Infiltrer la nature en ville pour qualifier les lieux.

L'espace public doit articuler les fonctions emblématiques du site et à ce titre il doit affirmer clairement les domanialités, celle de l'automobile et celle du piéton dans une continuité sécurisée.

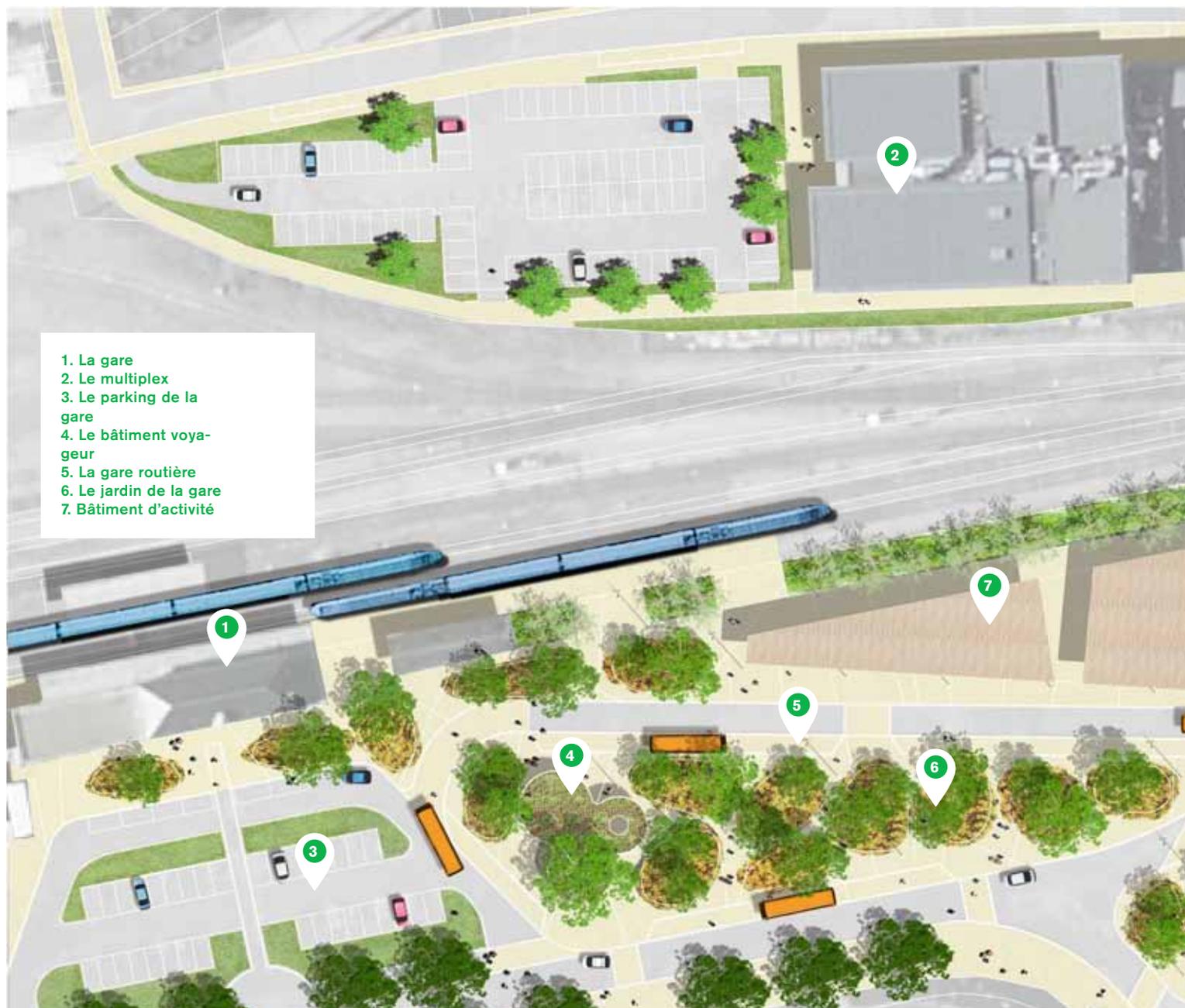


Ci-dessus :

La place de l'Hôtel de ville et la place de la Halle réaménagées



Ci-dessus : La place de la Halle réaménagée/ La cour de l'école / La rue de la Chaussée réaménagée



« Du projet technique au projet urbain »

Réalisation d'un pôle d'échanges multimodal à Vendôme

Loir-et-Cher, 2012-2014

Maîtrise d'ouvrage: **Ville de Vendôme** • Architecte/urbaniste mandataire: **Atelier Cité Architecture** • BET vrd : **Atelier LD** • BET déplacement: **Véloplan** . Montant des travaux: **2,33M €ht**



Ci-contre et ci-dessous :
Plan d'aménagement du pôle multimodal
/ Le site avant travaux





Ci-dessus et ci-contre :
Vue perspective de
l'aménagement du pôle
multimodal / Le projet réalisé



Dans le cadre de la requalification du quartier de la gare et du développement de l'offre de transports en commun, la commune de Vendôme envisage la création d'un pôle d'échanges multimodal.

L'enjeu étant de recentrer le développement urbain, les friches disponibles autour de la gare existante peuvent à moyen terme constituer un pôle de développement contemporain permettant de « refaire la ville sur elle-même » et de satisfaire en partie à la croissance urbaine. C'est l'objectif affiché du SCOT et du PLU et l'aménagement de la gare routière participe de ce projet urbain, qui vise à amorcer la requalification du quartier de la gare.

Le faubourg Chartrain est un des axes urbains structurants et l'accroche de la gare et du futur pôle d'échange sur cette voie est un des enjeux auquel l'aménagement devra répondre. Actuellement implanté en retrait et peu lisible, le parvis de la gare a une opportunité unique de s'afficher plus clairement et d'affirmer sa présence.

Cette opportunité nous proposons de la saisir sans attendre, et d'afficher le parvis des transports comme une porte d'entrée de l'agglomération Vendômoise.

Parti d'aménagement proposé

Il est nécessaire d'élargir un temps la logique sectorielle qui a prévalu à la définition du pôle intermodal pour engager une réflexion transversale à l'échelle du quartier et de la ville.

Considérant cette opération comme une des étapes de la mutation du quartier et du recentrage du développement urbain de Vendôme, il est nécessaire de croiser points de vue et échelles pour aboutir à un aménagement conciliant enjeux techniques et urbains.

Cette articulation est essentielle pour aller vers un projet réellement durable, c'est ce qui fonde notre démarche et l'aménagement que nous vous proposons de réaliser.

Ci-dessus :

Vues des îlots végétalisés permettant d'assurer la gestion des eaux pluviales

« Répondre à une économie de projet contrainte »

L'aménagement des espaces centraux d'Ammerschwihr tente d'apporter une réponse à un paradoxe contemporain en proposant un aménagement urbain durable dans un cadre économique contraint.

L'économie requise a pour conséquence de limiter interventions et matériaux au strict nécessaire, inscrivant de fait le nouvel aménagement dans la continuité de l'existant.

Dans ce cadre économique contraint c'est bien la réutilisation de matériaux existants et disponibles qui a rendu possible l'aménagement réalisé.

La modestie de ces interventions a permis de dégager les moyens nécessaires pour poursuivre avec simplicité et sans effets le pavage de grès, affirmant la continuité et la cohérence du paysage urbain :

Bordures, dallage et pavage pour le sol en Quartzite de suède, les grès locaux ayant les qualités mécaniques requises étant désormais rares,

Reprise des éléments existants, emmarchements, moellons du mur bahut, grès des Vosges existants et compléments provenant d'une carrière locale.

Aménagement des espaces publics du centre ville d'Ammerschwihr

Haut-Rhin, 2008-2011

Maîtrise d'ouvrage: **Ville d'Ammerschwihr** • Maîtrise d'ouvrage déléguée: **Adauhr** • Architecte/Urbaniste, Mandataire: **Atelier Cité Architecture** • Génie urbain: **Sinbio** • BET Déplacement : **Veloplan** • Surface: **11 200 m²** • Montant des travaux: **1,2M €HT**



Ci-dessus :
Détail du pavage en grès, de l'escalier et de sa lisse métallique



**NOMINE AU 3EME CONCOURS
D'ARCHITECTURE PIERRE NATURELLE**

pierreactual.com



Ci-dessus et ci-contre :
La place de l'hôtel de ville avant réaménagement / Plan
d'aménagement du centre ville





Ci contre et ci-dessus:
La place réaménagée / La place en fête



Ci-dessus :
Les abords de la
fontaine de stockbronn
réaménagés



Ci-dessus :
La place réaménagé
ouverte à de multiples
usages



Le parvis réaménagé rendu aux piétons



**LES VICTOIRES DU PAYSAGE 2010,
CATÉGORIE COLLECTIVITÉS**

TROPHEE DE BRONZE



« Une géométrie rigoureuse pour accueillir des fonctions et des ambiances diverses... »

Une place de gare entre la ville thermale et ses quartiers d'activités.

La gare de Vichy est inaugurée en 1865. Au cours du temps, la gare s'est transformée dans ses usages et le pavillon central situé dans l'axe du trident ne constitue plus l'accès principal.

Le projet de réaménagement de la place de la gare de Vichy propose de retenir un dessin d'ensemble simple et géométrique disposant de façon rationnelle les fonctions nombreuses et complexes de cet espace.

Le parvis et le jardin des voyages.

Un parvis monumental, où la présence du végétal est forte, est aménagé dans l'axe des boulevards pour les accès piétons, vélos et voitures légères. Il restitue les liens entre le quartier de la gare et la ville thermale avec ses promenades plantées et son réseau de parcs. Une cour plus fonctionnelle, accueillant une grande part des services du déplacement et de l'échange intermodal (gare routière, station taxi, emplacements des voitures de location), est aménagée en référence avec le caractère actif et commercial du quartier.

La cour des professionnels, espace public d'échange intermodal.

Le premier souci de ce projet est d'organiser dans un dessin simple et géométrique les différentes fonctions et usages de la place. Le projet est ainsi structuré autour de deux espaces principaux : le parvis et la cour.

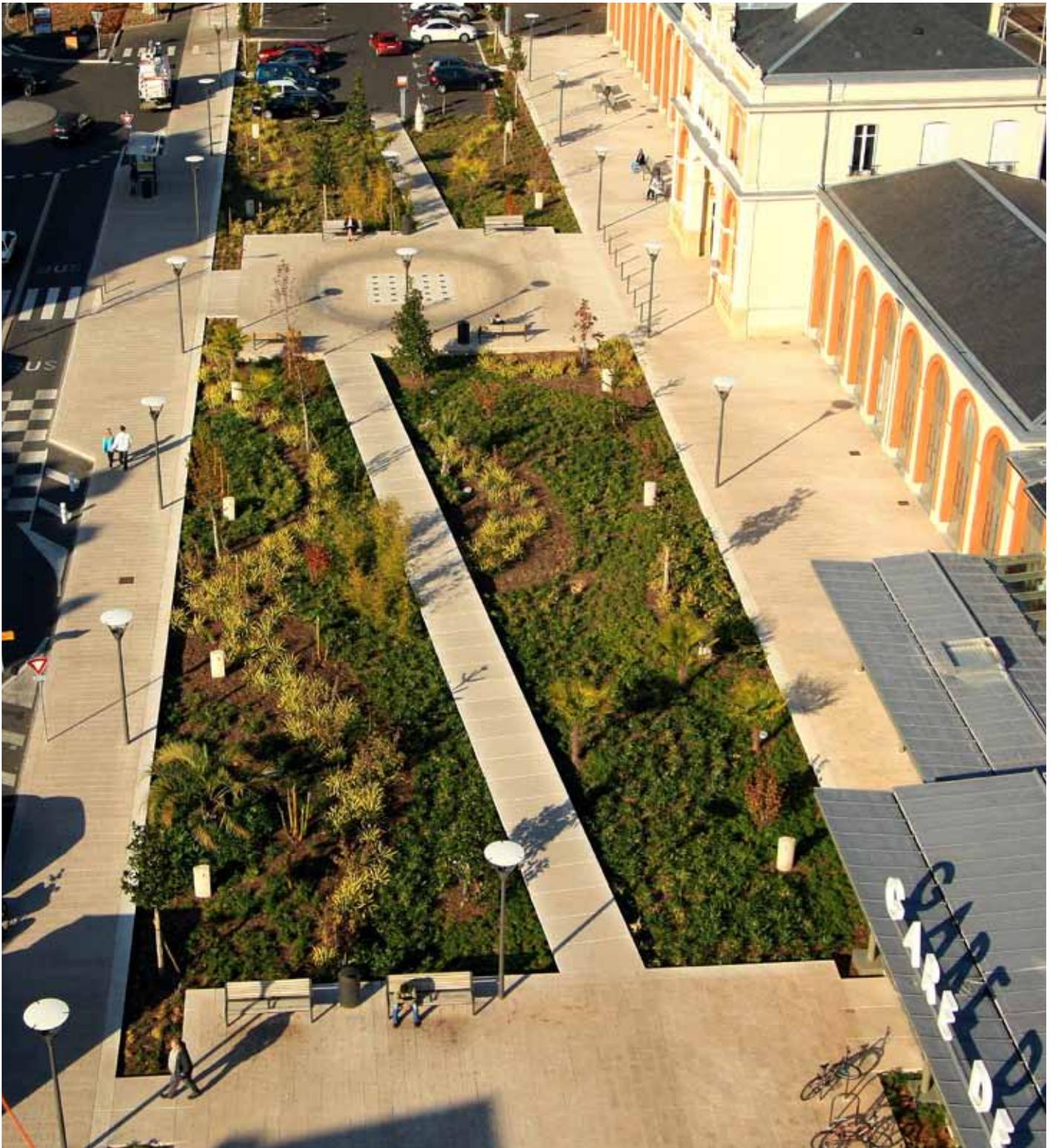
Aménagement des abords de la gare SNCF de Vichy, ville de Vichy

Allier, 2004-2009

Maîtrise d'ouvrage: **Communauté de Communes de Vichy Val d'Allier, Ville de Vichy** • Paysagiste mandataire: **Atelier du paysage** • Architecte/Urbaniste: **Atelier cité architecture** • BET VRD: **Infraservice** • BET déplacement: **Véloplan** • Surface: **20 000m²** • Montant de travaux: **3,5M €ht**



Le parvis et la gare avant travaux



Ci-dessus :
Le jardin des voyages,
un parvis planté



Ci-dessus :
Le parvis et l'ancienne entrée
de la gare/ La fontaine
sèche/ Le jardin des voyages



Aménagement de la place et du carrefour Winston Churchill à Châtelleraut

Vienne, 2008-2010

Maîtrise d'ouvrage: **Ville de Châtelleraut** • Architecte/
Urbaniste, Mandataire: **Atelier Cité Architecture** • Paysagiste:
Acte 2 Paysages • BET déplacement: **Véloplan** • Génie
urbain: **Atelier LD** • Surface: **2 500 M2** • Montant des travaux:
1,6M €ht



«Définir un nouveau partage de l'espace public afin de permettre un renouvellement sécurisé des pratiques»

La situation actuelle héritée, d'une suite de décisions sectorielles, a pour conséquence un aménagement d'une grande confusion, n'établissant que peu de limites entre des espaces majoritairement réservés à l'automobile et ceux par défaut dédiés aux piétons .

Pour y remédier, il s'agit essentiellement :

- De redéfinir un nouveau partage de l'espace public afin de permettre un renouvellement sécurisé des pratiques.
- De créer des liens entre le dessin de l'espace public, l'organisation des fonctions et des édifices pour instrumentaliser les mutations liées à la création d'une rocade de contournement qui délestera ce carrefour de sa fonction actuelle à l'échelle territoriale.
- D'assurer la continuité des usages piétons de ces espaces.

Afin de répondre à ces objectifs, nous proposons de nous appuyer sur la géométrie qui organise avec rigueur le quartier et ses bâtiments pour structurer dans un même dessein, édifices et espace public, place et avenues.



Ci-dessus et ci-contre :
Plan d'aménagement de la place et du carrefour / Vues perspectives de la place avant et après travaux



Ci-dessus et ci-contre :
Vues de la place réaménagée







Ci-dessus :
Vue axonométrique de la place en
configuration «marché»

« s'appuyer sur la géométrie existante »

Réaménagement de la place du 11 Novembre et des voiries adjacentes à Malakoff

Hauts-de-Seine, 2010

Maîtrise d'ouvrage: **Commune de Malakoff** • Architecte/Urbaniste, Mandataire: **Atelier Cité Architecture** • Paysagiste: **Cap Paysages** • BET VRD: **Ateve Ingénierie** • Concepteur lumière: **Hervé Audibert** Surface: **9000 m²** • Montant des travaux: **2M €ht**



Ci-dessus :

Vue axonométrique de nuit de la place en configuration « concert » / La végétation élément structurant de l'aménagement



Ci-dessous et ci-contre :
La place réaménagée pour
des usages multiples / Plan
d'aménagement de la place
et de ses abords



Nous proposons de prendre acte et de conforter la structure existante à la fois claire et reconnaissable et d'en libérer l'espace. Elle organise simplement la pluralité des usages et permet la cohabitation des différentes activités suivant leurs spécificités.

Des parvis identifiables

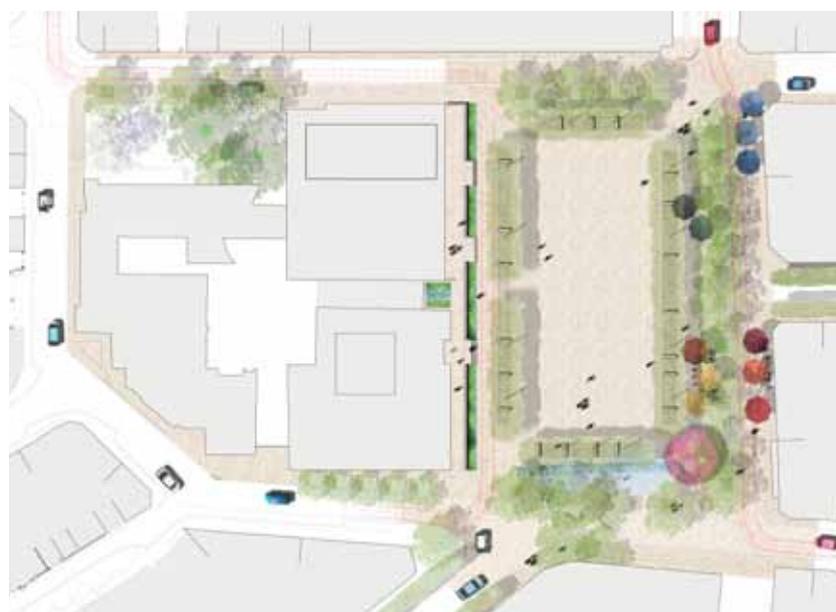
Une première couronne délimitée par les plantations offre des espaces protégés où installer mobilier urbain, terrasses de café, ...

Plus largement, cet espace est dédié aux parvis des équipements qui bordent la place : hôtel de ville, théâtres, écoles, commerces, marché, etc...

Une esplanade centrale partagée

Un espace central, libéré de tout mobilier, et apte à accueillir différents événements nécessitant une certaine liberté dans leur implantation [manifestations, concerts, marchés], qui peuvent alors s'étendre au-delà des anciennes limites.

Le décloisonnement total de la place favorise l'expansion du marché au-delà de son emplacement initial et la continuité des sols va dans ce sens : la place repousse ses limites au-delà de la voirie pour se confondre avec la zone de rencontre.





milieux naturels & paysage

Aménagement des berges de la Meurthe à Raon l'Etape

Vosges, 2003–2008 tranche 1 /
2009–2012 tranche 2

Maîtrise d'ouvrage: **Ville de Raon l'Etape** • Maîtrise d'ouvrage délégué: **Société d'Équipement Vosgienne** • Architecte/Urbaniste, Mandataire: **Atelier Cité Architecture** • Scénographe lumière: **Agathe Argod** • BET structure: **Groupe Alto** • Surface: **180 m² shon** • Montant des travaux: **450 000 €ht**



**PRIX DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN
2009 DES VILLES DE MOINS DE 10000
HABITANTS**

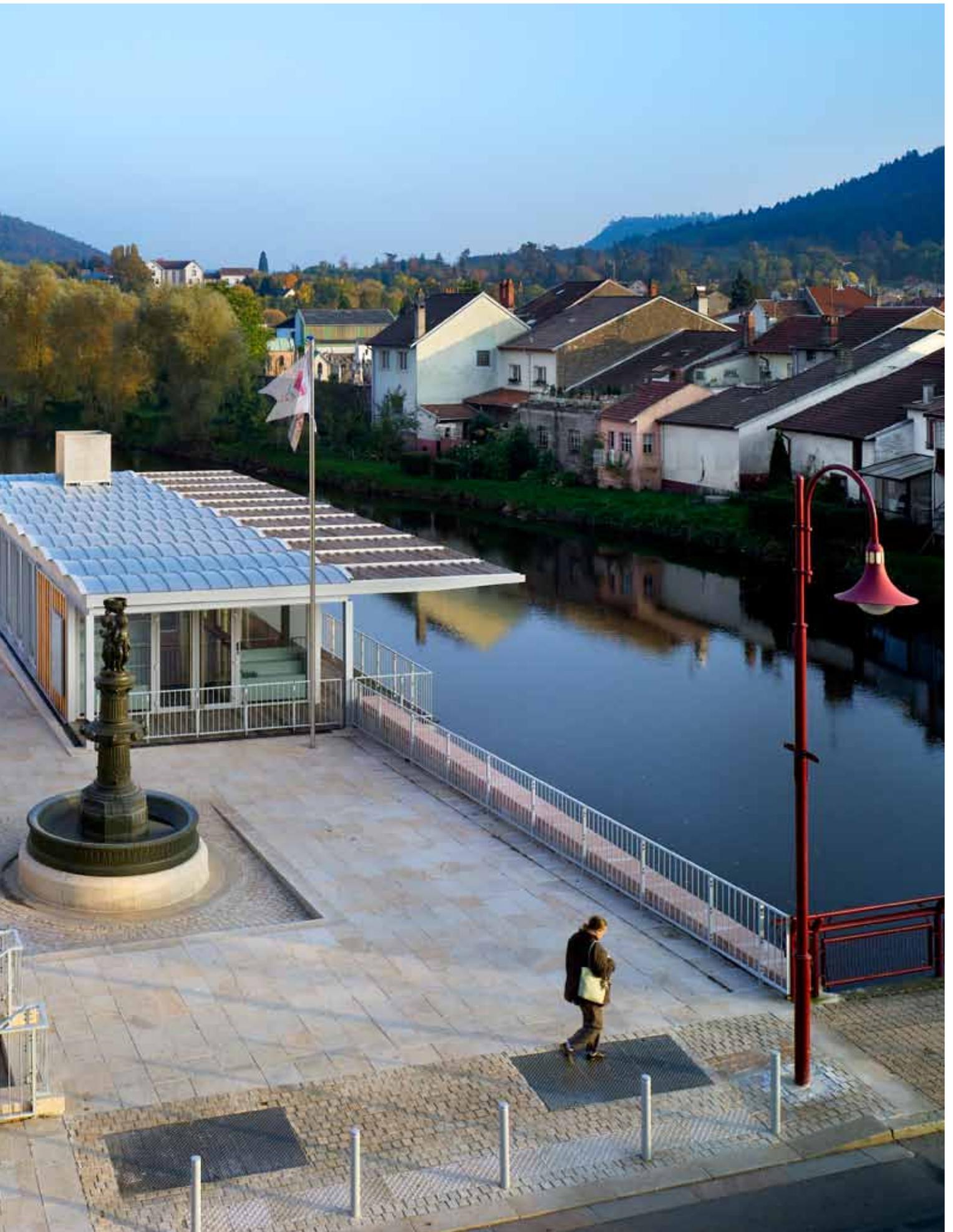
PRIX DE L'ACETYLENE 2012



archicontemporaine.org

Ci-contre: Le quai de la Victoire réaménagé et le nouvel office du tourisme en belvédère sur la Meurthe



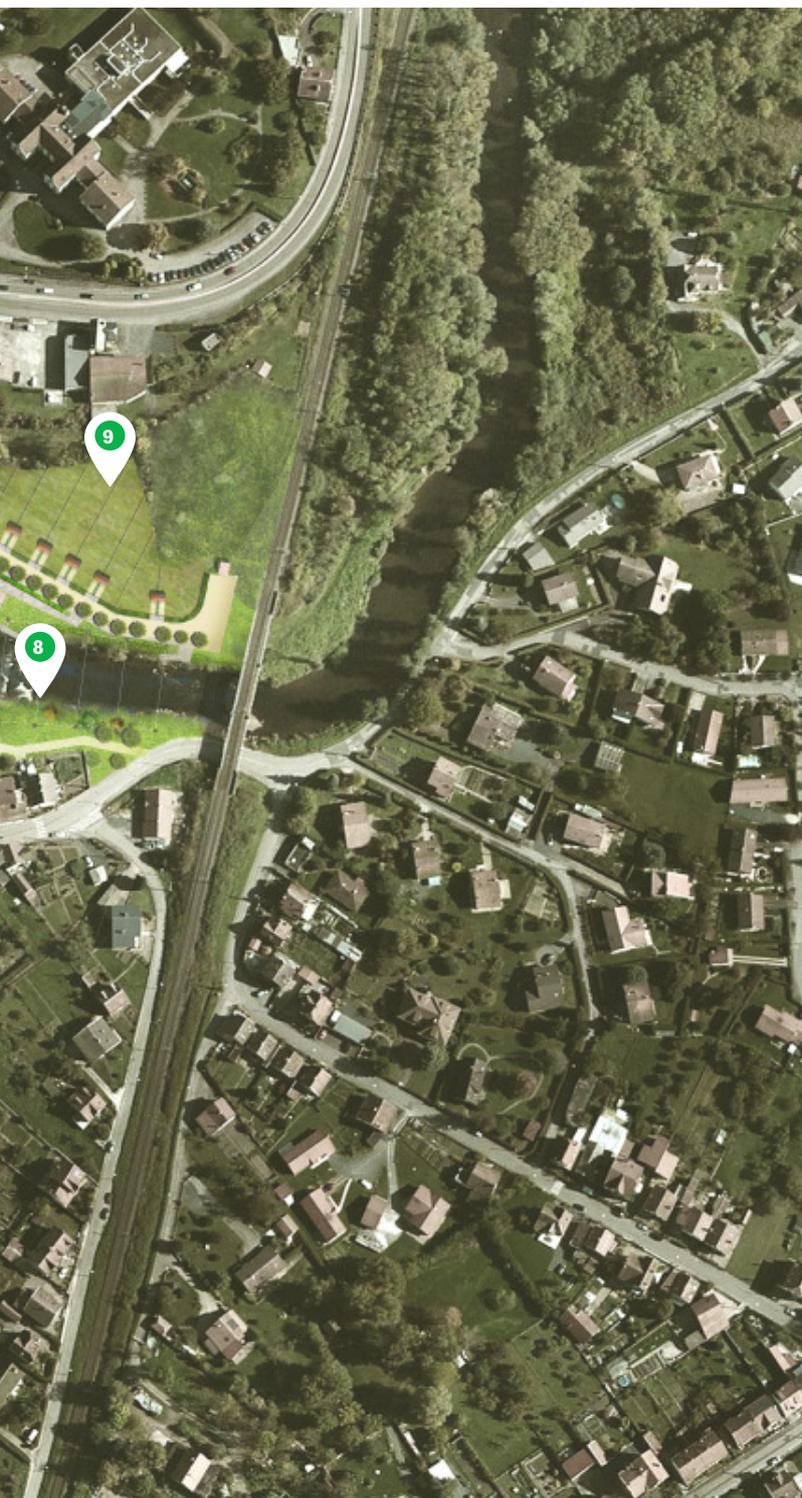




- 1. La Mairie
- 2. Le pont de l'Union
- 3. L'office de tourisme
- 4. Le quai de la victoire 1ère tranche 2003-2008
- 5. La halle au blé
- 6. La nouvelle passerelle
- 7. La prairie humide
- 8. Le parcours kayak
- 9. Les jardins familiaux
- 10. Aire camping car
- 11. La piscine
- 12. Aire sportive
- 13. La berge aux canards

Ci-dessus et ci-contre :
Plan de l'aménagement des 1ère et 2ème tranches / Le quai de la Victoire avant les travaux





« Des actions singulières pour un territoire singulier »

L'originalité de Raon l'Étape réside dans son cœur vert, le long de la Meurthe. C'est justement cette richesse singulière de la commune que vient révéler le projet retenu par la ville à l'issue de marchés de définition simultanés. L'aménagement proposé s'inscrit dans la géographie de la ville en « surlignant » avec une économie d'effets la spécificité des lieux et des atmosphères.

Et si dans la continuité du centre-ville la première tranche affirme la centralité par la rigueur et sa rectitude minérale, la poursuite de l'aménagement permet de conforter le paysage rivicole et naturel ménageant :

- Là une vaste plage pour favoriser le développement d'activités de loisirs et de détente tout en recréant des zones d'expansion de crues.
 - Et ici l'installation de cheminements doux pour conforter les liens et l'inscription des berges dans les pratiques des habitants.
- Enfin l'introduction d'une gestion préventive et sélective de la ripisylve permettra de favoriser la stabilité naturelle des berges et d'en limiter l'érosion tout en diversifiant et enrichissant la flore spécifique des bords de rivières.

« Ré-activer lien ancien entre rive droite et rive gauche »

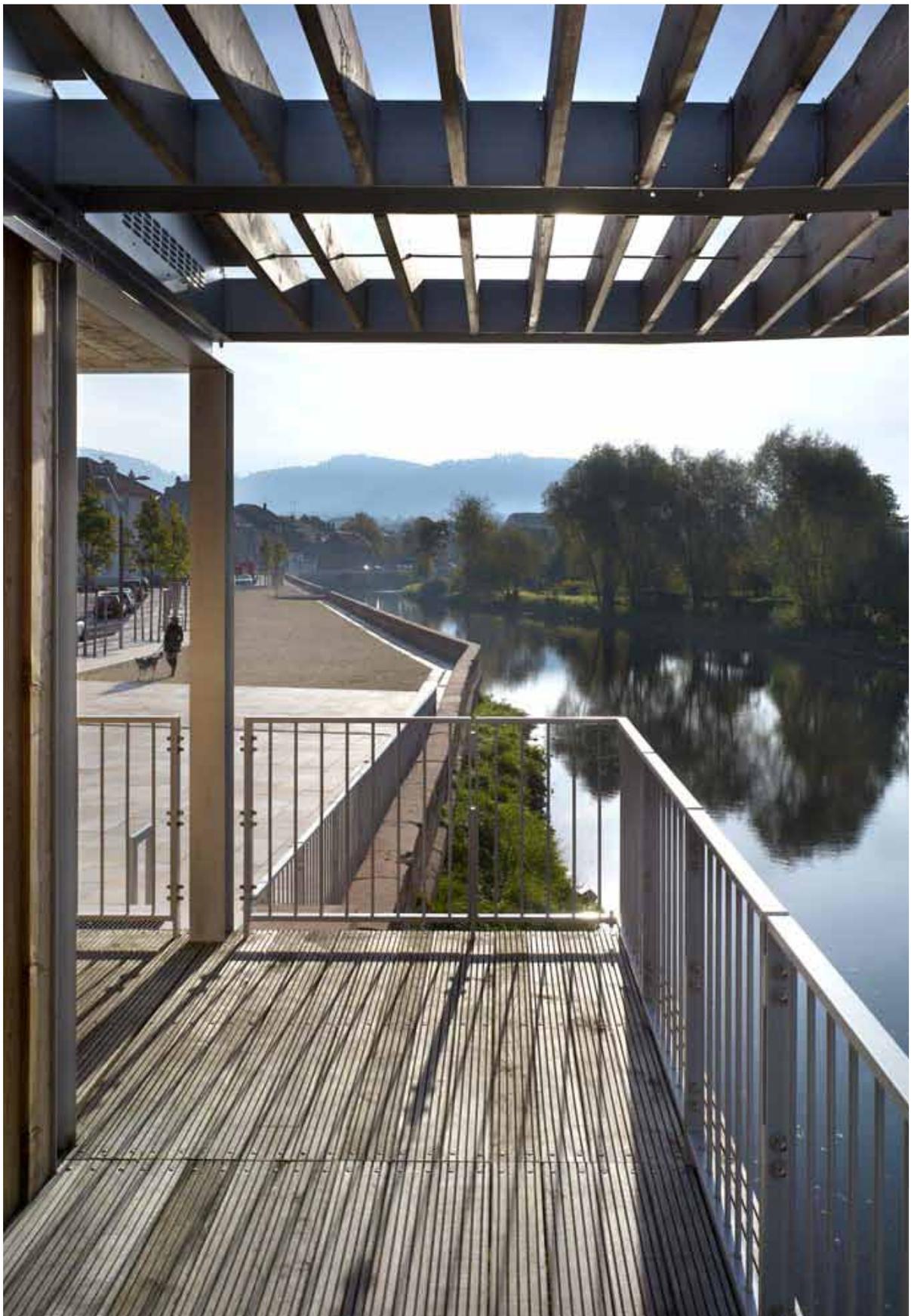
Avec l'inauguration de la passerelle de la piscine, c'est la seconde étape de l'aménagement du cours urbain de la Meurthe à Raon l'Étape qui s'achève. La première, remarquée par le prix d'aménagement du Moniteur en 2009 et inaugurée en 2007 avait permis d'aménager le quai de la Victoire et d'ouvrir le centre ville sur la Meurthe en transformant ce qui était encore une aire de stationnement en promenade sur le cours de la rivière et le paysage de cette vallée des Vosges.

La seconde tranche de travaux actualise un lien ancien entre rive droite et rive gauche et permet aux Raonnais de redécouvrir les qualités paysagères des bords de Meurthe et l'efficacité d'une liaison piétonne, qui s'impose comme une réelle alternative en termes de déplacement inaugurant un changement de paradigme, en plaçant le piéton au centre de la ville.





Ci-dessus :
Le quai de la Victoire redevenu
un espace piétonnier



Ci-dessus :
La Meurthe et la quai de la Victoire
réaménagé depuis le balcon du
nouvel office du tourisme



Ci-dessus :
Le premier ponton permettant
d'accéder à la Meurthe /
Le quai un balcon sur le paysage
naturel au coeur de la ville



Ci-dessus :
Ponton et balcon sur la
Meurthe et le paysage







Ci-dessus :
Vue des jardins familiaux et de l'accès
à l'eau des kayakistes /
Vue de la prairie humide rive gauche
et de la piscine rive droite



Ci-dessus :
Le chemin longeant
la prairie humide /
Les jardins familiaux





Ci-dessus et ci-contre:
La passerelle enjambant la prairie humide/
Le ponton réservé aux kayakistes sur la rive droite/
La berge aux canards et son chemin permettant de longer la Meurthe rive gauche et de rejoindre le pont de l'union au centre de la ville/
La passerelle et la prairie humide, zone d'expansion en cas de crue.



Ci-dessus :
Mise en lumière de la passerelle
et de l'aménagement



Ci-dessus :

La passerelle composée de ses rampes d'accès et de son ponton
Handi-pêche réservé aux PMR



Ci-dessus et ci-contre:
La Meurthe en crue et la prairie
« inondable » sous les eaux





Ville de Clichy-La-Garenne, atelier cité architecture

Aménagement du Jardin Bic à Clichy-La-Garenne

Hauts-De-Seine, 2004-2012



« L'avenir d'une mémoire l'îlot Bic »

L'intérêt des habitants pour le projet et l'ambition de la ville pour ce lieu symbolique, nous a poussé à nous interroger sur ce qui inciterait les riverains à intégrer ce nouvel équipement dans la géographie de leur mode de vie.

La vie de ce parc et son usage doivent initier une relation de coresponsabilité, la participation des riverains à la vie du parc assurant son succès.

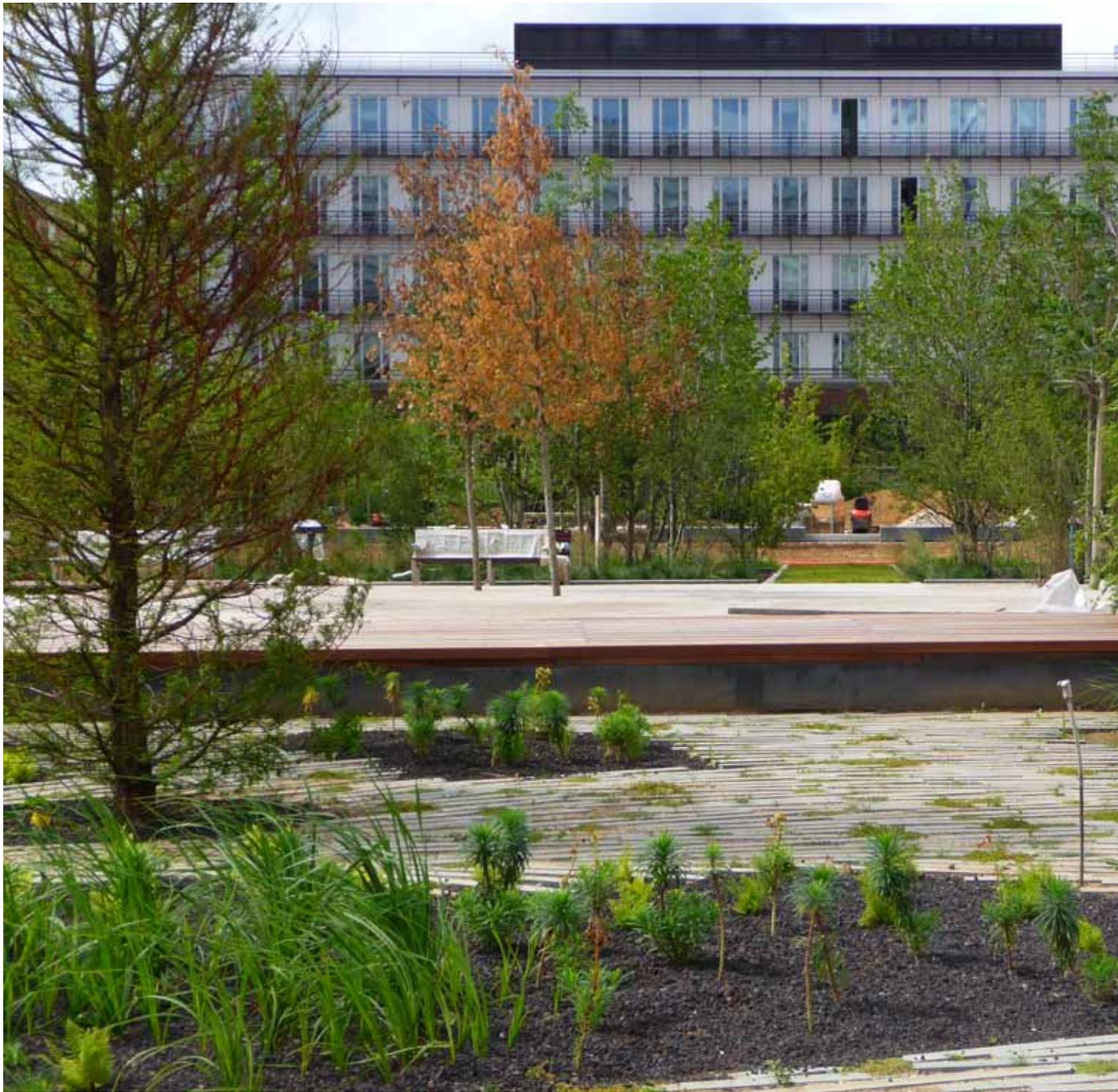
Cette réussite est liée à la capacité des espaces proposés à pouvoir accepter différents groupes d'âges ou d'intérêts, en leur proposant autant de lieux de sociabilité bien déterminés mais qui ne sont pas clos, où on peut découvrir une activité ou y participer.

C'est pourquoi nous avons retenu un aménagement suffisamment simple qui a su évoluer dans le cadre des échanges avec les riverains et les différents acteurs appelés à intervenir tout au long de la conception et cela dans le cadre d'un débat conduit par la ville de Clichy et ses assistants.

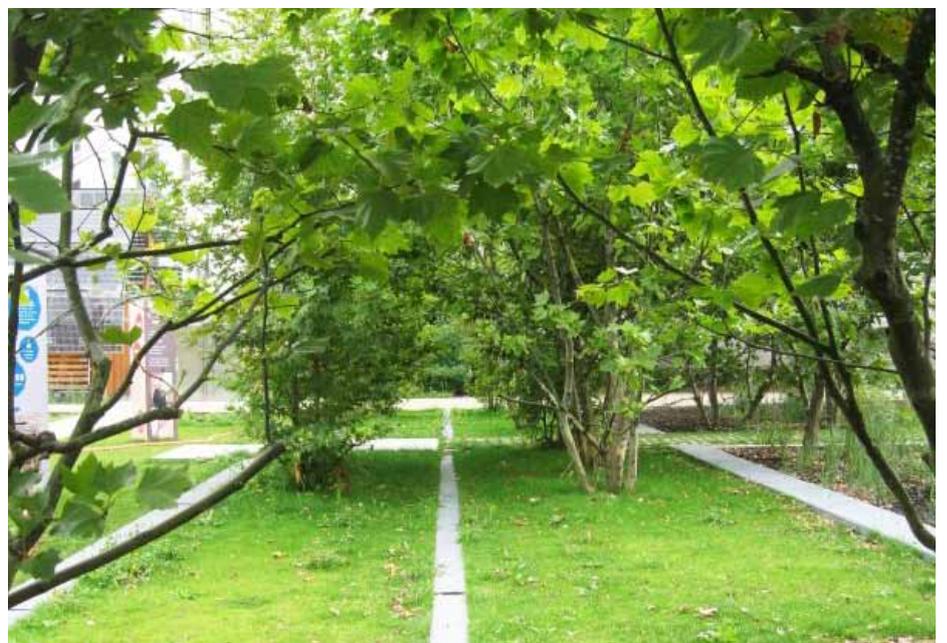
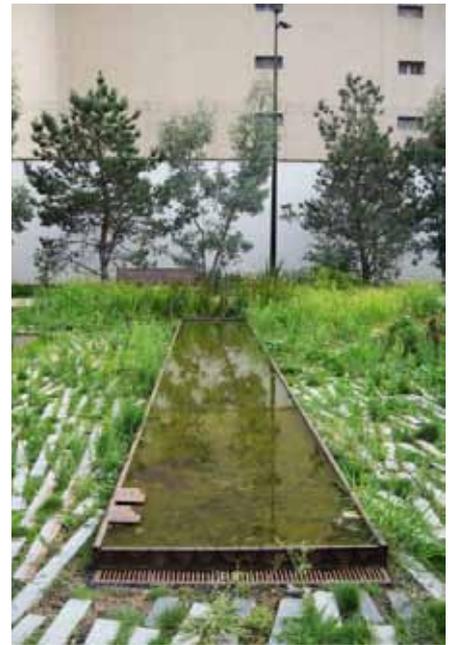


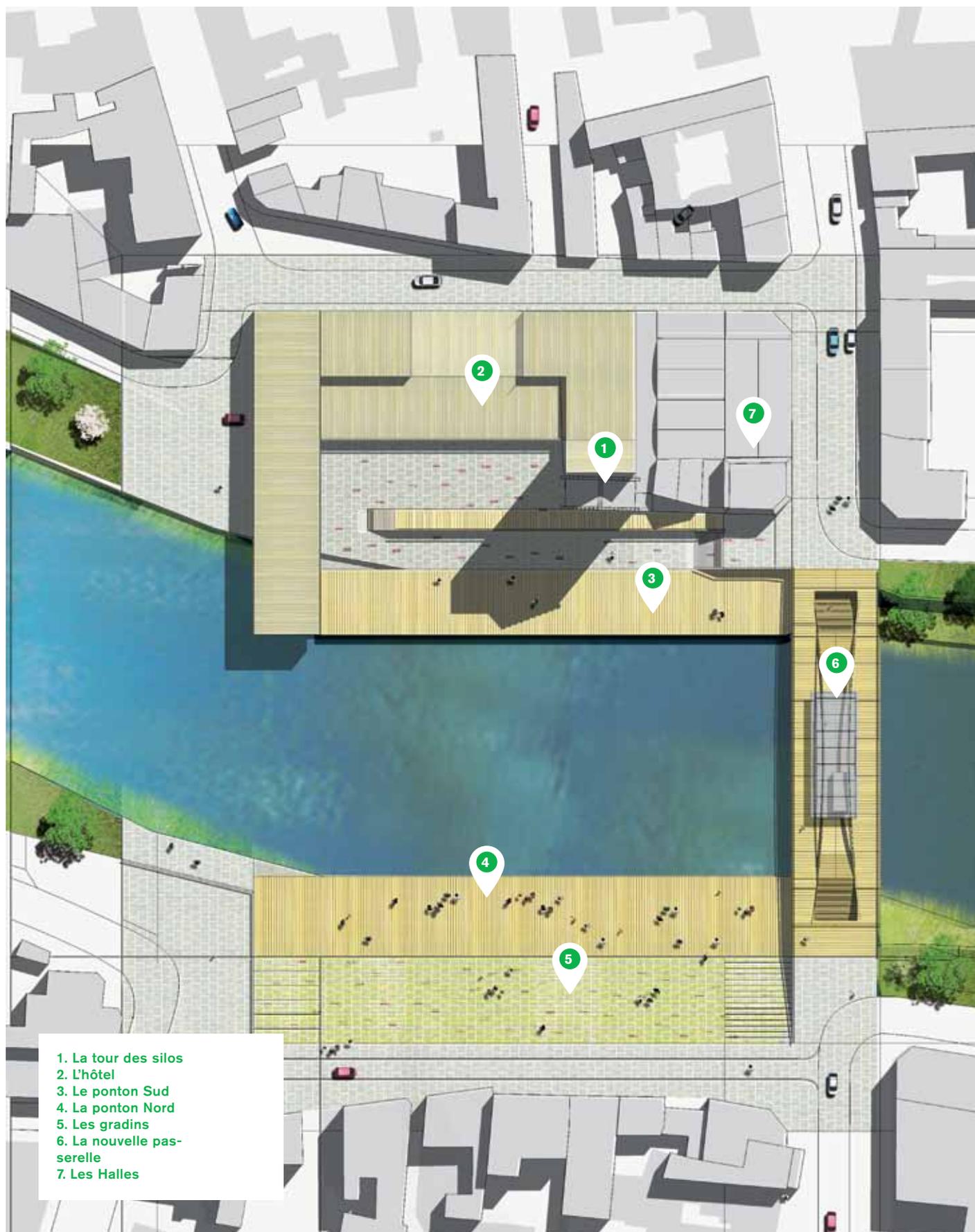
Ci-contre et ci-dessous :

Un jardin en coeur d'îlot en lieu et place des anciennes usines Bic.
Un nouveau rapport avec l'existant.



Ci-dessus et ci-contre :
Vues du jardin



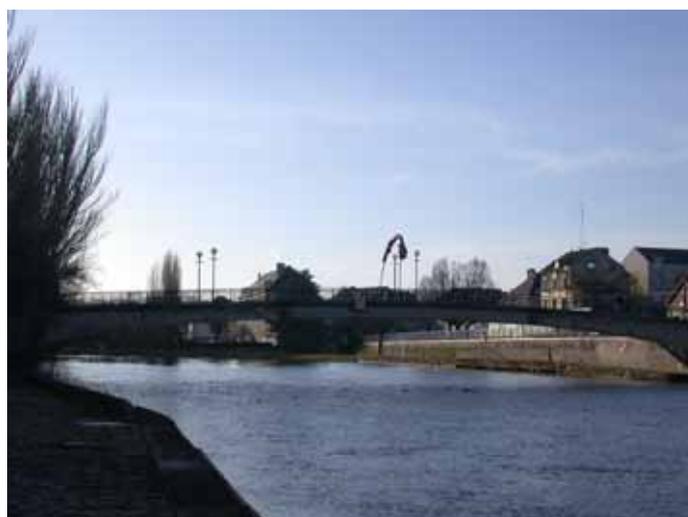


Ci-dessus :
Plan d'aménagement au
niveau des silos

Aménagement des berges de l'Aisne à Soissons

Aisne, 2009

Maîtrise d'ouvrage : **Ville de Soissons** · Architecte/Urbaniste, Mandataire: **Atelier cité architecture** · Paysagiste: **Acte 2 paysage** · BET HQE : **CSD Azur** · Développement économique: **Ecodev conseil** · Génie urbain: **Ateve** · BET Déplacement: **Transitec** · Scénographe lumière: **Agathe Argod** · Surface: **33 ha** · Nombre de logements: **3600** · Montant des travaux: **20,7M €ht**

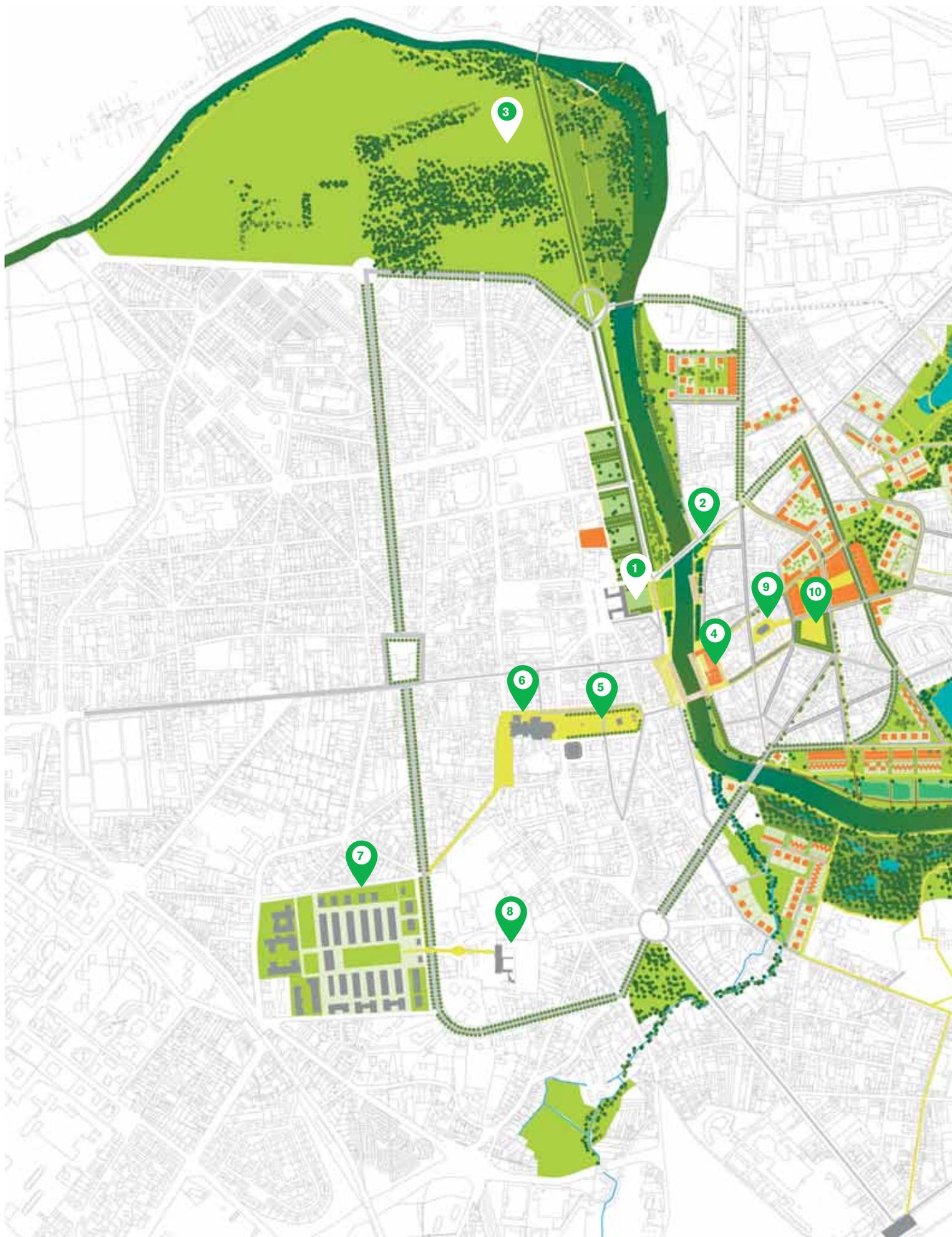


Ci-après :
Les berges de l'Aisne
aujourd'hui





Ci-contre et ci-dessus :
Les berges de l'Aisne réaménagées dans la traversée de Soissons



« L'aménagement des berges constitue un axe possible de développement de la ville de demain »

L'équilibre entre les deux rives de l'Aisne tiendra davantage à l'émergence d'une centralité nouvelle, sans laquelle la dépendance de la rive droite par rapport à la rive gauche qui concentre aujourd'hui la grande majorité des équipements, activités et commerces, ne ferait que se renforcer. Cette centralité nouvelle de la rive droite va nécessiter une tête de pont, suffisamment marquante pour susciter l'envie de traverser, et ceci pour d'autres motifs que purement fonctionnels. Il s'agit d'attirer les populations à traverser l'Aisne pour s'y détendre, s'y distraire, y compléter ses achats et éventuellement y exercer une activité ou un emploi.

Trois orientations en découlent :

1. Faire renaître les faubourgs St Waast et St Médard en prolongeant la centralité traditionnelle de la rive gauche par une série de points d'ancrage.
2. Intégrer ces composantes du projet dans le contexte de l'agglomération soissonnaise (les équipements nouveaux visent cette échelle au-delà des besoins du quartier).
3. Aménager le territoire des berges pour qu'il s'accorde aux besoins culturels, patrimoniaux et touristiques.



1. La Mairie
2. Le pont du Mail
3. Le parc Saint Crepin
4. La place des deux rives
5. La place François Marquigny
6. L'Eglise Saint-Gervais
7. La caserne Gouraud
8. L'abbaye Saint Jean des Vignes
9. Saint Vasst
10. La place Alsace Lorraine
11. Crypte Saint Vasst

Ci-contre :

Plan d'aménagement des berges de l'Aisne et des friches industrielles

Restructuration des espaces publics des quais du centre historique de Givet Saint-Hilaire, Givet

Ardennes, 2009

Maîtrise d'ouvrage: **Ville de Givet** • Mandataire: **Atelier Cité Architecture** • BET environnemental: **Sinbio** • Superficie: **2.8 ha** • Montant des travaux: **3,4M €HT**



**« L'aménagement des berges «
Mettre en avant ce qui est structurel
et fondamental pour distinguer de
ce qui est ajustable et adaptable »**

L'intérêt d'un marché de définition réside dans le fait qu'il permet une exploration progressive des lieux et des enjeux, puis une accommodation précise des stratégies et des actions.

L'esquisse proposée définit l'aménagement des quais de la Meuse dans sa traversée de Givet et plus précisément les conditions de la réalisation de liens entre le centre ville et le Fleuve.

À ce stade de l'étude il semble essentiel d'affirmer un principe d'intervention sur l'espace public, une stratégie suffisamment forte et structurante pour assurer durablement la cohésion des actions qui auront à être réalisées.

Pour affirmer cette stratégie il est essentiel de mettre en avant ce qui est structurel et fondamental dans la conception du projet et le distinguer de ce qui est ajustable et adaptable.

Si les principes énoncés peuvent être le fil conducteur de la mise en œuvre du projet, il s'agira tout au long de la conception d'ajuster au mieux les questions d'usages, de géométrie, de matières et de mise en œuvre au regard des contingences du réel qui marquent inévitablement le passage d'une conception « in vitro » à une réalisation « in vivo ».



Ci-dessus et ci-contre:

Les quais aujourd'hui, un espace où l'automobile est reine/

Vue perspective de l'aménagement proposé

Requalification urbaine du centre ville de Baccarat

Meurthe-et-Moselle, 2009

Maîtrise d'ouvrage: **Ville de Baccarat** • Architecte/
Urbaniste, Mandataire: **Atelier Cité Architecture** • BET vrd:
Séfiba • Sénographe lumière: **Scène publique** • Surface:
6 ha • Montant de travaux: **5,9M €HT**

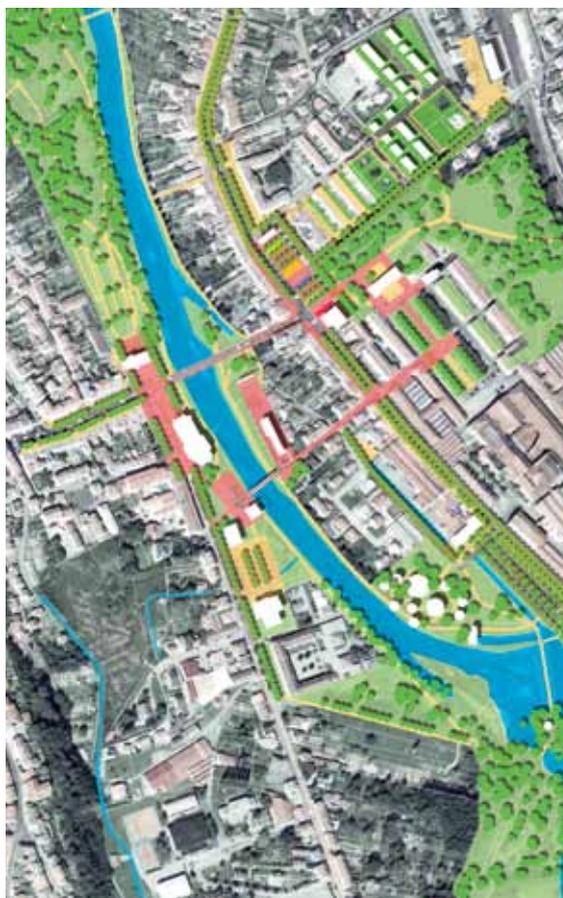


« La boucle du cristal »

Mettre en évidence et affirmer les liens qui existent entre global et local, entre la marque commerciale, Baccarat, la cristallerie qui en porte le nom et sa production.

Valoriser le patrimoine urbain de la Manufacture et celui de la ville [pôle bijoux], par la mise en scène d'un parcours spécifique mettant en évidence la production et la culture de la Manufacture au regard de son implication dans la construction et l'aménagement de la ville.

Mettre en valeur les savoirs et savoir-faire de la Cristallerie de Baccarat au travers d'aménagements spécifiques les utilisant et les déclinant. À l'instar de la collaboration qui a permis de réaliser les vitraux de l'église Saint-Rémy.



Ci-contre et ci-dessus :
 Vue perspective des
 aménagements du centre ville/
 Plan d'aménagement



Aménagement du centre ville de Contrexéville

Vosges, 2006-2011

Maîtrise d'ouvrage: **Ville de Contrexéville, Groupe partouche** • Maîtrise d'ouvrage déléguée: **SEV** • Architecte/Urbaniste, Mandataire: **Atelier Cité Architecture** • Développement économique: **Ecodev CONSEIL** • Surface: 10 ha • Montant des travaux: **15M €ht**





1. Le Casino
2. Les thermes
3. Le Voiron réouvert
4. Le parc
5. La mairie

« Activer l'exceptionnel, voire le singulier »

À cette fin, on ne pourra faire l'économie d'envisager le « niveau d'ambition » et la portée de ce choix en terme de communication : bourg rural ou ville thermale.

Une stratégie « économique ».

Aménager le centre-ville de Contrexéville c'est questionner l'identité des lieux et plus largement les spécificités de l'histoire et de l'actualité des villes d'eaux et de villégiature. Ces traits lisibles dans l'organisation du parc thermal de Contrexéville répondent à une histoire et à un contexte particulier. Cependant dans le cas des villes thermales et de villégiature, le contexte (bien que compris comme un socle) a été façonné de manière à répondre aux attentes d'une clientèle et à une demande qui dépasse largement le cadre local.

Une stratégie « de communication ».

Ces villes inscrites dans un cadre fortement concurrentiel ont dû tout au long de leur histoire promouvoir au travers de leurs aménagements leurs offres en matière de soins et de loisirs. Dans ce contexte singulier les actions à engager se doivent de prendre le parti de l'affirmation de l'identité thermale de « Contrex » en allant jusqu'à activer l'exceptionnel voire le singulier.



Ci-contre et de haut en bas :

Plan d'aménagement du centre ville et du parc des sources/

Photos anciennes du Casino et des thermes

étude de définition

Ci-dessous :

Vues axonométriques de l'aménagement : réouverture du Voiron, un hôtel sur le toit des thermes, une halle, un nouvel office du tourisme...



Le centre ville, son casino, ses thermes aujourd'hui





Ci-dessus :
Vue perspective de l'aménagement/
L'état actuel





voies & mobilités

Aménagement de l'avenue Saint-Vincent-de-Paul à Dax

Landes, 2009-2011

Maîtrise d'ouvrage: **Ville de Dax** • Architecte/Urbaniste,
Mandataire: **Atelier Cité Architecture** • Génie urbain:
Sogreah • BET Déplacement: **Veloplan** • Longueur: **1 km** •
Surface: **15 000 m²** • Montant des travaux: **5,7M €ht**



Ci-dessus :

L'avenue Saint Vincent de Paul
avant réaménagement. Un espace
dévolu à l'automobile

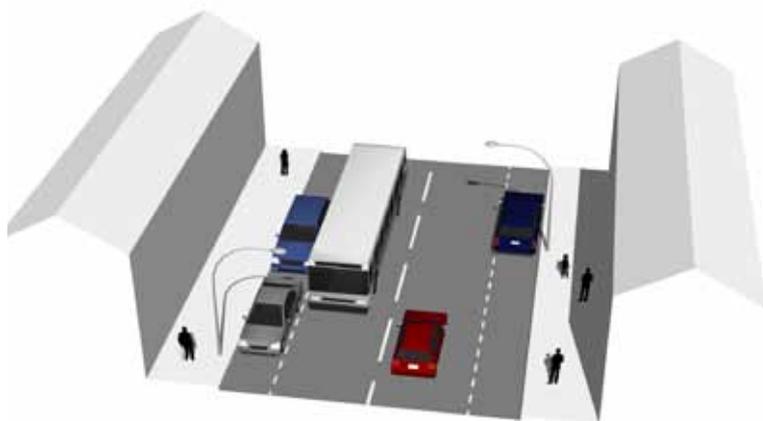


PRIX DU CONCOURS DES ENTRÉES
DE VILLE 2011



Ci-dessus :
L'avenue réaménagée.
Un rééquilibrage de l'espace
dévolu au piéton et celui dédié
à l'automobile





1]



2]

« Transformer le paysage de l'avenue, pour redessiner le paysage de l'entrée de ville »

Pacifier l'avenue en repensant l'organisation des déplacements.

L'importance du trafic rendant inconfortable voire dangereux l'espace public et le paysage étant fortement dégradé, la pacification de l'avenue St Vincent de Paul ne peut se faire qu'en réorganisant l'espace de la voie.

Cette réorganisation nécessite de redistribuer les déplacements à l'échelle de l'entrée de ville, soulageant l'avenue du trafic de transit, réduisant la largeur de la chaussée et supprimant les tourne-à-gauche, pour élargir les trottoirs, ménager des pistes cyclables et organiser stationnement et plantations.

Planter pour transformer le paysage de l'avenue.

Le traitement des sols prend acte du nouveau partage de l'espace public en identifiant clairement le domaine du piéton d'un revêtement qui participe à la mutation du paysage et qui affirme la possibilité de nouveaux usages.

Enfin en complément, un mobilier urbain spécifique, des alignements d'arbres pensés comme en écho à l'histoire thermique de la commune, requalifient le paysage de l'avenue pour signifier plus clairement l'entrée de la commune.

Ci-dessus et ci-contre :

L'avenue avant réaménagement 1]
L'avenue réaménagée. La végétation comme élément de cohérence et de structuration de l'espace 2]



Ci-dessus :
Détail du traitement de sol
des rues à réaménager

« Du tout automobile à la zone de rencontre »

Le centre de Bonneville se présente comme une suite complexe d'espaces publics dont la cohérence reste à organiser.

Le minéral identifie et organise.

Le choix du principe d'aménagement en affirme la cohérence, participant tout à la fois de son identité et de son effacement. La volonté de n'utiliser qu'un type de matériau participe de ce même objectif : simplicité et lisibilité de l'espace et des éléments de patrimoine. C'est en donnant à l'espace un caractère unitaire qu'on pourra le rendre à la fois disponible et compréhensible dans sa forme complexe, héritée et patrimoniale.

Le végétal qualifie et nuance.

Enfin, si le premier acte doit être la recherche d'une unité révélant l'identité du centre de Bonneville, le second doit immédiatement le nuancer, mettant en valeur les éléments patrimoniaux et la structure urbaine, irrégulière, vernaculaire et savante.

La palette végétale proposée poursuit cet objectif : ne pouvant souligner la régularité d'un tracé, elle en affirme au moins la complexité et le pittoresque.

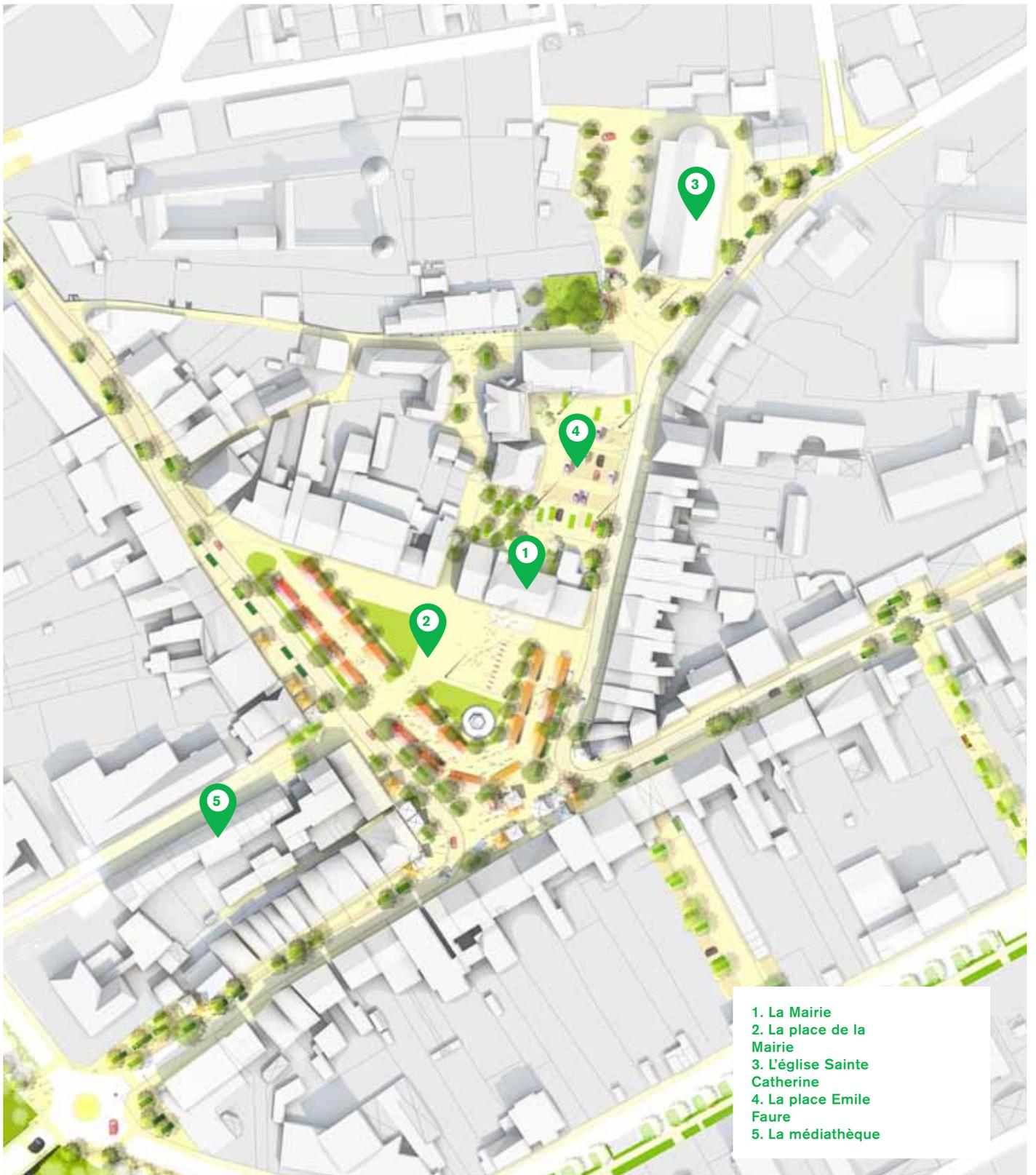
 **PROJET LAUREAT**

Requalification du centre ville de Bonneville

Haute-Savoie, 2010–2017

Maîtrise d'ouvrage : **Ville de Bonneville** • Architecte/Urbaniste, Mandataire : **Atelier Cité Architecture** • Paysagiste et VRD: **Atelier LD** • Scénographe lumière: **Scène Publique** • Déplacement : **Rr&a** • Développement économique : **Ecodev conseil** • Montant des travaux : **8M €ht**







Ci-contre et ci-dessus :
Vue axonométrique de
l'aménagement/
Plan de l'aménagement
proposant une modification
du plan de circulation pour
augmenter l'espace dévolu
aux piétons



Ci-dessus et ci-contre :
Le centre de Bonneville
aujourd'hui/
Vues perspectives de
l'aménagement





Ci-dessus et ci-contre :
L'entrée du centre ville réaménagé/
L'entré du centre ville aujourd'hui/
Principes d'aménagement des fosses
plantées 1], 2] et 3]



3)





Ci-dessus et ci-contre :

Vue perspective du parvis réaménagé

Le parvis de l'église aujourd'hui



Projet de réaménagement de l'espace public central de Wintzenheim

Haut-Rhin, 2011

Maitrise d'ouvrage: **Commune de Wintzenheim** • Architecte/Urbaniste
Mandataire: **Atelier Cité Architecture** • BET vrd: **Sinbio** • BET
déplacement: **Véloplan** • Scénographe lumière: **Scène Publique** •
Surface: **10000 M2** • Montant des travaux: **2,95M € ht**





Ci-dessus et ci-contre :
Mise en lumière/
Vues perspectives de
l'aménagement



« Mutualiser pour étendre les limites des usages de l'espace public »

L'aménagement d'un contournement a permis de réduire efficacement le trafic supporté par la rue Clémenceau. Cependant sa faible largeur est conservée. S'il est indispensable d'agir sur la voie, de la requalifier pour en pacifier le parcours, il est légitime de s'interroger sur les possibilités qui restent ouvertes dès lors que l'espace est définitivement dimensionné.

Si l'on additionne les dimensions nécessaires à chaque usage ; pour les piétons, les cycles et les véhicules, l'accès aux commerces, les personnes à mobilité réduite ; c'est au bas mot 16 mètres qu'il faut dégager alors que la largeur moyenne de la rue Clémenceau est de 10 mètres.

De quelle manière réduire 16 mètres en 10 mètres sinon en mutualisant l'usage de l'espace public? S'il est indispensable d'agir sur la voie pour en pacifier le parcours d'évidence ce volet doit s'accompagner d'une politique volontaire de promotion de l'usage de l'espace public et cela auprès des usagers et riverains. Le projet consiste à « mettre à disposition », le rôle des édiles étant d'engager une action pédagogique auprès des habitants pour qu'ils se saisissent de l'espace mutualisé. Dans ce cadre, nous proposons d'agir sans attendre et de mettre en œuvre dès que possible, par le biais d'aménagements fonctionnels de la voie, le nouveau plan de circulation.

Ce test « in vivo » permettra aux usagers de se familiariser avec un plan de circulation avant de le rendre responsable « des désagréments provisoires » d'un chantier, et donc d'éviter toute confusion.



« L'aléa comme règle et l'aléatoire comme stratégie »

Entrecroiser domaine privé et public.

La forme urbaine de Frangy s'est constituée dans le temps au gré des opportunités et cela d'une manière pragmatique.

L'écriture des espaces libres résulte de l'entrecroisement des domaines publics et privés, définissant une organisation singulière issue de la superposition des usages et des temporalités, propre à l'échelle d'un bourg.

A défaut donc d'une figure suffisamment canonique pour structurer le bourg, nous proposons de cultiver cet urbanisme d'opportunité pour l'établir comme principe d'aménagement. Il n'est donc pas question d'intervenir pour régulariser, redresser, aligner, il s'agit plutôt de définir une stratégie souple définissant l'aléatoire, l'irrégulier voire l'accidentel comme règle, comme trait d'union entre le Frangy d'hier et celui de demain.



Concours de maîtrise d'oeuvre urbaine pour la rénovation et la restructuration du centre bourg à Frangy

Haute-Savoie, 2012

Maîtrise d'ouvrage: **Commune de Frangy** ▪ Architecte/
Urbaniste Mandataire: **Atelier Cité Architecture** ▪ Bet VRD :
Ateve Ingénierie ▪ Programmation: **Urban** ▪ Montant des
travaux: **2,33M €Ht**

Ci-dessus et ci-contre :
Le centre bourg aujourd'hui/
Vue perspective du projet de
réaménagement



Ci-dessus :
La place principale avant/
après



Ci-contre :
Le parvis de l'église avant / après



Concours d'idées pour l'aménagement des espaces publics du centre bourg de Taninges

Haute-Savoie, 2010

Maîtrise d'ouvrage: **Commune De Taninges** • Maîtrise d'ouvrage
déléguée: **SED Haute Savoie** • Architecte/Urbaniste, Mandataire:
Atelier Cité Architecture • Déplacement: **R&RA** • Nombre de
logements: **120** • Montant des travaux: **1,9M €ht** • Surface: **2 HA**



« Aménager un espace partagé »

Ci-dessus :
 Vue axonométrique des
 aménagements prévus au
 bords du Foiron /
 Plan d'aménagement du
 centre-bourg /
 Coupe sur les berges
 du Foiron





Ci-dessus :
Vue perspective du parvis de l'église



Deux questions de fond sous-tendent le projet d'aménagement du centre-bourg de Taninges :

- **Le renversement de son statut délicat de croisement qui fait du centre de la commune un « village route ».**
- **La maîtrise des futures extensions, le recentrement de son développement et la confortation du centre-ville autour d'activités et d'usages de l'espace public renouvelés.**

Plutôt que de traiter ces problématiques indépendamment, nous proposons une intervention qui tire parti de la simultanéité des questionnements pour rechercher une évolution cohérente du territoire communal s'appuyant sur la redéfinition des missions des espaces centraux et la confortation du statut institutionnel, commercial et symbolique du centre.

Aménager un nouveau plan de circulation

L'aménagement du plan de circulation vise à :

- limiter le trafic lié au transit occasionnel (fin de semaines, vacances d'hiver,...)
- aménager une meilleure desserte des équipements, des commerces et des services.
- étendre le domaine du piéton et sécuriser les déplacements.
- conforter et maintenir mais redistribuer le stationnement à proximité du centre-ville.

Valoriser les espaces publics centraux et aménager un espace partagé

Le réaménagement du plan de circulation devrait permettre et cela à court terme de :

- reconquérir des espaces publics délaissés comme les quais du Foron et y injecter de nouveaux usages tels qu'un espace de marché sécurisé et étendu, des manifestations culturelles ou de loisirs, etc. Ces quais sont aménagés afin d'articuler le « débouché » des espaces publics sur le Foron et le grand paysage (parapet abaissé, création d'un belvédère, etc.) d'une manière continue et sécurisée avec le reste du réseau public et piéton.
- conforter le mail existant marquant les quais et l'entrée dans le centre-bourg, en s'appuyant sur ce paysage singulier des quais du Foron et des entrées de ville pour qualifier l'aménagement du centre-bourg.

Conforter la centralité en aménageant les parcelles à proximité

Il s'agit de recentrer le développement urbain et conforter le centre bourg dans ses fonctions publiques et commerciales, de maîtriser les extension- et articuler centralité et franges dans un projet cohérent, identitaire et durable.

Le projet s'appuie sur la structure urbaine pour :

- aménager un paysage habité qui s'inscrit dans la continuité de l'existant et permet de faire entrer la nature en ville et de décliner l'habitat individuel sous différentes formes (logements individuels, intermédiaires, superposés ; alternative aux lotissements de maisons individuelles).
- organiser un maillage de voies dédiées aux mobilités durables de manière à articuler le territoire communal et ménager une offre de déplacements concurrentielle à l'automobile.

« Un aménagement réversible »

Concours restreint de maîtrise d'œuvre portant sur le réaménagement du centre bourg à Urrugne

Pyrénées-Atlantiques, 2010

Maîtrise d'ouvrage: **Commune d'Urrugne** · Architecte/
Urbaniste, Mandataire: **Atelier Cité Architecture** · Génie
urbain: **SOGREAH** · Montant des travaux: **3,5M €ht**



Ci-contre et ci-dessous:
Vues avant/après /
Plan d'aménagement







Atelier de Clichy-La-Garenne, atelier cité architecture

Ci-contre et ci-dessous :
Avant et après réaménagement



La volonté de l'équipe municipale de renforcer l'attractivité et l'identité du centre-bourg passe nécessairement par un nouveau partage de l'espace public qui reste dédié aujourd'hui majoritairement à l'automobile.

Un nouveau plan de circulation.

Nous proposons de limiter l'accès des véhicules au centre et notamment aux places de la mairie et de l'église ce qui pourra permettre d'y instaurer de nouveaux usages quotidiens et festifs de l'espace public.

La question reste néanmoins suffisamment sensible pour ne pas engager un aménagement sans garanties de succès. Aussi il nous semble opportun d'une part de tester le nouveau plan de circulation sans attendre et cela durant les études. D'autre part de s'assurer que les dimensions et dispositions retenues permettent une parfaite réversibilité des aménagements à engager.



mentions légales

Atelier Cité Architecture
Dominique Cico - Bruno Tonfoni
66, rue René Boulanger
75010 Paris, France
Tél: + 33 (0)1 42 03 30 04
Fax: + 33 (0)1 42 03 30 07
Courriel: atelier@citearchitecture.fr
Site internet: www.citearchitecture.fr

crédits photographiques : Atelier Cité Architecture, Michel Denancé, Joseph Marando, Balloide

Conception graphique:
www.christophstolberg.com

Atelier Cité Architecture
Dominique Cico - Bruno Tonfoni
66, rue René Boulanger
75010 Paris, France
Tél: + 33 (0)1 42 03 30 04
Fax: + 33 (0)1 42 03 30 07
Courriel: atelier@citearchitecture.fr
Site internet: www.citearchitecture.fr

